

## Sommaire

### COMMUNICATIONS

### DELIBERATIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

0. Administration générale – Modalités d'identification des participants – Modalités de scrutin par délibération

**Rapporteur : M. le Président**

1. Administration générale – Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère - Abrogation de la délibération n°05 du 23 juillet 2020

**Rapporteur : François GAUDIN**

2. Administration générale - Acceptation définitive de dons par le CIAS Arlysère

**Rapporteur : François GAUDIN**

3. Administration générale - Demande de subvention au titre du Contrat Territorial Savoie – Année 2021

**Rapporteur : François GAUDIN**

4. Administration générale - Installation et composition des commissions thématiques

**Rapporteur : François GAUDIN**

#### RESSOURCES HUMAINES

5. Ressources Humaines – Convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022

**Rapporteur : François GAUDIN**

6. Ressources Humaines – Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

**Rapporteur : François GAUDIN**

7. Ressources Humaines - Prestations sociales en direction du personnel - Versement d'une subvention complémentaire au COSI pour l'année 2020

**Rapporteur : François GAUDIN**

#### FINANCES

8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex – Affectation des résultats 2019 – Erreur matérielle - Abrogation de la délibération n°25 du 23 juillet 2020

**Rapporteur : M. le Président**



9. Finances – Transfert des opérations et résultats 2018 des services relevant du CIAS Arlysère - Modification

**Rapporteur : M. le Président**

10. Finances – Convention d’attribution d’une subvention de la CARSAT Rhône-Alpes pour les travaux à la Résidence autonomie Les Gentianes à Ugine

**Rapporteur : M. le Président**

11. Finances – Versement du solde de la subvention à l’Association d’Animation du Beaufortain (AAB) pour l’année 2020

**Rapporteur : François GAUDIN**

12. Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement du solde de la subvention à l’association d’Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d’Arly pour l’année 2020

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

13. Finances – Versement du solde de la subvention au SPAD pour l’année 2020

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

14. Finances – Versement du solde de la subvention à l’association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 pour l’année 2020

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

15. Finances - Budget annexe du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) - Décision modificative de crédits n°2

**Rapporteur : M. le Président**

16. Finances - Budget annexe de L’Accueil de Jour Thérapeutique d’Albertville - Décision modificative de crédits n°2

**Rapporteur : M. le Président**

17. Finances - Budget annexe de l’EHPAD « La Nivéole » d’Ugine – Modification de l’Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1

**Rapporteur : M. le Président**

18. Finances - Budget annexe de l’EHPAD « Floréal » de Frontenex – Modification de l’Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1

**Rapporteur : M. le Président**

19. Finances - Budget annexe de l’EHPAD « La Bailly » de La Bathie – Modification de l’Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1

**Rapporteur : M. le Président**

20. Finances – Budget annexe du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

21. Finances – Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) - Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

22. Finances – Budget annexe de l’Accueil de Jour Thérapeutique d’Albertville – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

23. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d’Ugine – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

24. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

25. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d’Albertville – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

26. Finances - Budget annexe de l’EHPAD d’Ugine - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

**Rapporteur : M. le Président**

27. Finances - Budget annexe de l’EHPAD de Frontenex – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

**Rapporteur : M. le Président**

28. Finances - Budget annexe de l’EHPAD de La Bâthie - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

**Rapporteur : M. le Président**

29. Finances - Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) - Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

30. Finances - Résidence Autonomie « Les Gentianes » d’Ugine – Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

31. Finances - Résidence Autonomie « Floréal » de Frontenex – Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

32. Finances - Résidence Autonomie des 4 Vallées d’Albertville – Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

33. Finances – Multi accueil « Les P’tits Malins » à Crest Volland – Tarifs accueil saisonniers le week end 2021

**Rapporteur : François GAUDIN**

34. Finances – Accueil des jeunes enfants en séjour touristique – Tarifs 2021

**Rapporteur : François GAUDIN**

## **PETITE ENFANCE**

35. Petite Enfance – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du multi accueil itinérant Roul’Boutchou

**Rapporteur : Mustapha HADDOU**

36. Petite Enfance - Règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance –  
Modification du règlement des structures d'accueil touristique

**Rapporteur : Mustapha HADDOU**

#### **ENFANCE-JEUNESSE**

37. Enfance-Jeunesse – Convention avec la commune de Touron pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre des activités extrascolaires du CIAS Arlysère

**Rapporteur : Yves BRECHE**

38. Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise -  
Règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et des Centres de loisirs –  
Modification du règlement

**Rapporteur : Yves BRECHE**

39. Enfance-Jeunesse – Convention avec la commune de Verrens Arvey pour la mise à disposition des locaux dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère

**Rapporteur : Yves BRECHE**

40. Jeunesse - Conventions de partenariat avec les collèges du territoire : Collège Pierre Grange d'Albertville, Collège Joseph Fontanet de Frontenex et Collège St Paul de Saint Paul sur Isère

**Rapporteur : Yves BRECHE**

41. Jeunesse – Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le Collège Saint Paul de Saint Paul sur Isère et le CIAS Arlysère

**Rapporteur : Yves BRECHE**

#### **PERSONNES AGEES**

42. Personnes âgées - EHPAD de Frontenex, de La Bâthie et d'Ugine – Caution

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

43. Personnes âgées – Résidence Autonomie de Frontenex, d'Albertville et d'Ugine – Caution

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

44. Personnes âgées – Equipe spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) - Règlement de fonctionnement

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

45. Personnes âgées - Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville – Achat d'un véhicule

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

#### **QUESTIONS ORALES**

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni le Jeudi 22 octobre 2020 à 18h00, en présentiel à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville et en audioconférence, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**  
**Nombre d'administrateurs présents physiquement : 21**  
**Nombre d'administrateurs présents en audioconférence : 6**  
**Nombre d'administrateurs représentés : 1**

**Administrateurs présents physiquement : 21**

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Patrick	LATOIR
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Véronique	MAMET
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN
Etienne	WIROTH

**Administrateurs présents en audioconférence : 6**

Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Justine	HORNECKER (à partir de la délibération n°13)
Catherine	LE DUC

**Administrateur représenté : 1**

Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Véronique MAMET
--------------	---------------------------------------

**Etaient excusés** : Lucie TARAJEAT, Georges CROISSONNIER, Maguy RUFFIER, Christiane DETRAZ, Claudine RODRIGUES

**Assistaient en outre à la séance** : Sophie GHIRON, Lydie DELCHER, Marie Claude POMIN, Christelle GIORIS, Vanessa PUT DE GIULI

Le Conseil d'Administration a choisi **Sophie GHIRON** comme Secrétaire de séance.

\*\*\*

## **DEROULEMENT DE LA SEANCE**

Compte-tenu de la situation sanitaire et pour respecter les contraintes de distanciation en découlant, le Conseil d'administration du 22 octobre 2020 se déroule, à la fois, en présentiel à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville et en audioconférence.

\*\*\*

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2020 A ALBERTVILLE**

Le compte-rendu du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Remarque de Jean Pierre ANDRE** : Excusé lors de la réunion du 23 juillet Monsieur Jean Pierre ANDRE regrette l'intervention de Monsieur Olivier JEZEQUEL notifiée dans le compte rendu. Jean Pierre ANDRE précise que le CIAS Arlysère regroupe les interventions en matière sociale en direction de la petite enfance, l'enfance jeunesse et les personnes âgées et en conséquence le Conseil d'Administration n'est pas un lieu de débats politiques.

\*\*\*

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé de rajouter la délibération :

- **Délibération N°00 - Administration générale - Modalités d'identification des participants – Modalités de scrutin par délibération qui sera rapportée par M. le Président**

**Le Conseil d'administration en est d'accord**

\*\*\*

## **COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES**

- Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration

2020-018	Délégation signature Sophie GHIRON
2020-020	Délégation de pouvoir et de signature VP François GAUDIN

## MARCHES PUBLICS

- Liste des marchés pour l'année 2019

### MARCHES DE TRAVAUX - MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT

- 2019-CIAS-047 - Renouvellement du système d'appel malade pour l'EHPAD la Nivéole à Ugine 73400 – Attribué à CHAPAT TELECOM & RESEAUX 1 38500 VOIRON– Montant total HT sur durée globale : 45 276,83 €

### MARCHES DE FOURNITURES - MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT

- 2019-CIAS-055 - Fourniture de couches jetables pour les crèches de la collectivité - Accord-cadre à bons de commande – Attribué à LES CELLULOSES DE BROCELIANDE 56800 PLOERMEL – Durée : 4 ans - Montant total HT sur durée globale : 89 544,00 € - Maxi sur durée globale : 140 000,00 €
- 2019-CIAS-057 - Fourniture, livraison et installation de mobilier et équipement pour la Maison de l'Enfance à Albertville - Accord-cadre à bons de commande
  - Lot n°1 : Mobilier adultes – Attribué à MANUTAN COLLECTIVITES 79074 NIORT CEDEX 9 – Durée : 1 an - Montant total HT sur durée globale : 10 658,59 € - Maxi sur durée globale : 25 000,00 €
  - Lot n°2 : Mobilier enfants Infructueux - Infructueux
  - Lot n°3 : Jeux et jouets enfants Infructueux - Infructueux
- 2019-CIAS-070 - Fourniture, livraison et installation de mobilier et équipement pour la Maison de l'Enfance à Albertville - Accord-cadre à bons de commande - Montant total HT sur durée globale : 25 548,72 €
  - Lot n°1 : Couchage – Attribué à SOCIETE NOUVELLE MOLUDO 64110 UZOS – Durée : 1 an - Montant total HT sur durée globale : 13 164,44 €
  - Lot n°2 : Tables et chaises – Attribué à SOCIETE WESCO 79141 CERIZAY CEDEX – Durée : 1 an - Montant total HT sur durée globale 1 809,37 €
  - Lot n°4 : Jeux d'imitation cuisine – Attribué à SOCIETE WESCO 79141 CERIZAY CEDEX – Durée : 1 an - Montant total HT sur durée globale : 1 414,02 €
  - Lot n°5 : Rangement – Attribué à SOCIETE WESCO 79141 CERIZAY CEDEX – Durée : 1 an - Montant total HT sur durée globale 6 853,38 €

\*\*\*

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### DELIBERATIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### **0. Administration générale - Modalités d'identification des participants – Modalités de scrutin par délibération**

*Rapporteur : M. le Président*

Compte-tenu de la situation sanitaire et pour respecter les contraintes de distanciation en découlant, le Conseil d'administration du 22 octobre 2020 se déroule, à la fois, en présentiel à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville et en audioconférence.

Ainsi, il est proposé d'acter les modalités suivantes pour cette séance en audioconférence et en présentiel.

- **Modalités d'identification des participants** : M. le Président procédera à l'appel nominal de chaque élu présent ou à distance. L'appel des élus, en audio ou présents, sera retranscrit dans le procès-verbal de séance. Les porteurs et donneurs de pouvoirs seront aussi identifiés.
- **Modalités de scrutin** : compte-tenu de ce Conseil en présentiel et en audioconférence, et du fait de l'audioconférence, les votes seront effectués qu'au scrutin public. M. le Président interrogera en direct les élus, présents et à distance, pour qu'ils fassent part de leur vote à l'assemblée. Il sera donc public et nominal, permettant ainsi de garantir la sincérité du vote. Tous les votes des élus, en présentiel et en audio seront retranscrits dans le procès-verbal de séance. Il ne sera pas possible de procéder à un vote à bulletin secret, en raison de la présence d'élus en audioconférence. Si une demande était faite en ce sens, M. le Président reporterait ce projet de l'ordre du jour à une séance ultérieure et en présentiel uniquement.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte des modalités mentionnées ci-dessus pour le déroulement de cette séance en audioconférence et en présentiel.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

##### **1. Administration générale – Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère - Abrogation de la délibération n°05 du 23 juillet 2020**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Par délibération n°05 du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration approuvait les délégations de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère.

Suite à une remarque des services de la Sous-Préfecture, il convient d'abroger la délibération n° 05 du 23 juillet 2020, transmis le 28 juillet 2020 au contrôle de légalité et de confirmer la délibération de délégation de pouvoir du Président du CIAS comme suit :



Vu les articles R.123-21, R.123-22 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°02 du Conseil d'administration en date du 23 juillet 2020 procédant à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,

Pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CIAS Arlysère, il est proposé au Conseil d'administration de donner délégation de pouvoir au Président du CIAS Arlysère, pour les matières suivantes :

- 1° Préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants - sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT - lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° Conclusion de contrats d'assurance ;
- 4° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre intercommunal d'Action sociale et des services qu'il gère ;
- 5° Exercice au nom du Centre intercommunal d'Action sociale des actions en justice ou défense du CIAS dans les actions intentées contre lui, dans toutes les actions intentées contre le CIAS Arlysère en première instance, appel ou cassation, par voie d'action ou d'exception, en urgence et au fond devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits ;
- 6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, il est proposé de donner délégation au Vice-Président dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123.22 du Code de l'Action sociale et des familles, le Président ou le Vice-Président, devront rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'administration, des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***abroge la délibération n°05 du Conseil d'administration du 23 juillet 2020 ;***
- ***donne délégation de pouvoir au Président, ou au Vice-Président, selon les modalités ci-dessus.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **2. Administration générale - Acceptation définitive de dons par le CIAS Arlysère** ***Rapporteur : François GAUDIN***

Les articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie des pouvoirs propres au Président du CIAS.

A ce titre, le Président est compétent, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes, pour accepter à titre conservatoire des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes de délivrance.

Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, le don ne devenant effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'administration par délibération.

Ainsi, considérant les différents dons reçus par le CIAS Arlysère, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'acceptation définitive des dons suivants :

Anonyme	1 500 €
Anonyme	180 €
Anonyme	180 €
Anonyme	330 €
Anonyme	147.65 €
Anonyme	500 €
Anonyme	350 €
Anonyme	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 237.65 €</b>

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acceptation définitive des dons comme présentés ci-dessus.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **3. Administration générale - Demande de subvention au titre du Contrat Territorial Savoie – Année 2021**

***Rapporteur : François GAUDIN***

Au titre du Contrat Territorial Savoie, le CIAS Arlysère a la possibilité de solliciter le soutien du Département de la Savoie.

Pour l'année 2021, il convient de procéder aux premières demandes de subventions.

La coordination des différentes politiques contractuelles, les besoins du territoire ainsi que le nouveau cadre du Contrat Territorial Savoie Arlysère ont permis de retenir le projet ci-après :

- **Soutien administratif, technique et financier à la mise en œuvre des compétences sociales – Année 2021 – FA421**

Mission d'appui auprès de la responsable de Pôle, la chargée de mission cohésion sociale (1 ETP) sera en charge des études et du suivi de la prise de compétence sociale par Arlysère, mais plus largement du suivi du service et du lien avec les opérationnels. La mission comprendra également le suivi aux côtés de la responsable, du projet simple franco-italien Socialab tant pour ce qui est de son élaboration que de son opérationnalisation.

<b>Dépense subventionnable retenue</b>	<b>Taux appliqué</b>	<b>Subvention sollicité</b>
40 000 €	40 %	16 000 €

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le projet ci-avant ;**
- **sollicite auprès du Département et tout autre organisme compétent, les subventions afférentes ;**
- **autorise M. le Président ou à défaut le Vice- Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

#### **4. Administration générale - Installation et composition des commissions thématiques** **Rapporteur : François GAUDIN**

Par délibération n°04 du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration du CIAS Arlysère approuvait la création de 3 commissions thématiques au sein du CIAS Arlysère :

- Commission Petite Enfance
- Commission Enfance Jeunesse
- Commission Personnes âgées

Ces commissions sont constituées de représentants du Conseil d'administration associant d'autres acteurs en tant que de besoin.

Le pilotage de ces commissions sera assuré par un ou deux élus du Conseil d'administration.

Ces commissions ont pour rôle de suivre les équipements de proximité et d'assurer une information et une concertation sur les sujets relevant de la compétence sociale.

##### **Commission Petite Enfance**

<b>GAUDIN</b>	<b>François</b>	<b>GRESY SUR ISERE</b>
<b>HADDOU</b>	<b>Mustapha</b>	<b>UGINE</b>
DURAY	Claude	FRONTENEX
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
ELISABETH	Rey	MONTAILLEUR
MAMET	Véronique	ALBERTVILLE
HORNECKER	Justine	BEAUFORT
ANSANAY ALEX	Marie-Claude	FLUMET
JEZEQUEL	Olivier	LA BATHIE
MARECHAL	Evelyne	MERCURY
BLANC	Lina	GRIGNON

##### **Commission Enfance Jeunesse**

<b>GAUDIN</b>	<b>François</b>	<b>GRESY SUR ISERE</b>
<b>BRECHE</b>	<b>Yves</b>	<b>ALBERTVILLE</b>
COUREAU	Davy	ALBERTVILLE
ANSANAY ALEX	Marie-Claude	FLUMET
DURAY	Claude	FRONTENEX
HADDOU	Mustapha	UGINE
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY

REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
HORNECKER	Justine	BEAUFORT
JEZEQUEL	Olivier	LA BATHIE
CHAPUY	Irène	GILLY SUR ISERE
MARECHAL	Evelyne	MERCURY
BLANC	Lina	GRIGNON

#### **Commission Personnes âgées**

<b>LOMBARD</b>	<b>Emmanuel</b>	<b>UGINE</b>
<b>BRANCHE</b>	<b>Philippe</b>	<b>CEVINS</b>
MAMET	Véronique	ALBERTVILLE
JEZEQUEL	Olivier	LA BATHIE
ANSANAY ALEX	Marie-Claude	FLUMET
BERTHET	Sandrine	TOURNON
ANDRE	Jean Pierre	LA BATHIE
VIARD-GAUDIN	Eliette	BEAUFORT
DURAY	Claude	FRONTENEX
TORNIER	Anais	VERRENS AREY
BLANC	Lina	GRIGNON

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la composition des commissions thématiques comme présentées ci-dessus.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **5. Ressources Humaines – Convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022**

***Rapporteur : François GAUDIN***

Le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relatif aux interventions du Cdg73 sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la convention susvisée ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **6. Ressources Humaines – Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels**

***Rapporteur : François GAUDIN***

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose une offre de service dans le domaine de la prévention des risques professionnels afin de répondre, dans les meilleures conditions, aux attentes des collectivités en matière d'hygiène et de sécurité.

Ce service propose une mission, dite « offre de base », d'assistance et de conseil.

Les collectivités et établissements qui auront répondu favorablement à cette offre de base pourront bénéficier d'une assistance téléphonique et obtenir des réponses précises par courrier électronique.

L'adhésion au service de base représente un coût de 300 euros annuel pour l'établissement.

Par ailleurs, les collectivités et établissements publics signataires de la convention relative à l'offre de base pourront notamment, à leur demande, bénéficier d'autres prestations telles que :

- les actions d'information et de sensibilisation sur site,
- l'assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- la mise en œuvre des missions d'inspection conseil.

Ces prestations feront l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques.

En cas d'adhésion à l'offre de base, une convention devra être signée, valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **7. Ressources Humaines - Prestations sociales en direction du personnel - Versement d'une subvention complémentaire au COSI pour l'année 2020**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Par délibération n° 15 du 8 janvier 2019, le Conseil d'administration approuvait la convention d'objectifs avec le COSI. Cette convention d'objectif s'achèvera au 31 décembre 2021.

Par délibération n°16 du 13 février 2020, le Conseil d'administration approuvait le versement d'une subvention à hauteur de 90 000 € pour l'année 2020.

Afin de pouvoir engager ses actions, le COSI sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire à hauteur de 2 901.90 € afin de pouvoir finaliser ses actions sur l'année 2020.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2 901.90 € au COSI pour l'année 2020 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **FINANCES**

### **8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex – Affectation des résultats 2019 – Erreur matérielle - Abrogation de la délibération n°25 du 23 juillet 2020**

**Rapporteur : M. le Président**

Par délibération n°25 du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration approuvait l'affectation des résultats du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex.

Suite à une remarque des services de la Trésorerie, il a été constaté une erreur matérielle sur le montant de la section de fonctionnement.

Il convient d'abroger la délibération n° 25 du 23 juillet 2020, transmis le 28 juillet 2020 au contrôle de légalité et de confirmer que :

Vu les délibérations relatives à l'approbation du Compte administratif et du Compte de gestion de la Résidence Autonomie de Frontenex,

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement de **+ 75 665.30 €**,

Considérant le résultat cumulé de la section d'investissement de **+ 190 708.90 €**,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats comme suit :

- Section de Fonctionnement : **+ 75 665.30 €** en report à nouveau - 2020
- Section d'investissement : **+ 190 708.90 €** en report à nouveau - 2020

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **abroge la délibération n° 25 du 23 juillet 2020 ;**
- **approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **9. Finances – Transfert des opérations et résultats 2018 des services relevant du CIAS Arlysère - Modification**

**Rapporteur : M. le Président**

La compétence optionnelle d'action sociale reconnue d'intérêt communautaire a été transférée à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette dernière en a confié la responsabilité au Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère (CIAS) dès cette date.

Ce transfert de compétence a concerné notamment les services médico-sociaux gérés auparavant par le CCAS d'Albertville au travers de quatre budgets annexes, régis par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22, à savoir :

- **FLPA** : le foyer de logement des personnes âgées
- **SSIAD** : le service de soins infirmiers à domicile
- **SMAD** : le service de maintien à domicile
- **AJA** : l'accueil de jour Alzheimer AJA

Pour ces quatre budgets annexes M22 :

- le CCAS d'Albertville a procédé à leur clôture au 31 décembre 2018 et intégré leurs résultats historiques dans son budget principal 2019 ;
- le Trésorier, comptable public a réintégré leurs balances comptables dans le bilan du budget principal du CCAS d'Albertville, par opérations d'ordre non budgétaires, en opérant divers apurements (dont la reprise de provisions), tels qu'ils figurent au compte de gestion 2019 ;
- les restes à réaliser de ces anciens budgets annexes M22, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, ont été directement transférés au CIAS Arlysère (délibération n°21 du 20 juin 2019).

Ainsi, le CCAS d'Albertville décidait de transférer volontairement et intégralement les résultats de ces différents services devenus intercommunaux au CIAS Arlysère, pour les montants suivants :

		Fonctionnement	Investissement
FLPA	Excédent	108 387,32 €	
	Excédent		116 080,45 €
SSIAD	Excédent	12 927,48 €	
	Excédent		42 147,08 €
SAD	Excédent	20 902,46 €	
	Excédent		1 690,74 €
AJA	Excédent	17 076,04 €	
	Excédent		11 386,06 €
<b>TOTAL</b>		<b>159 293,30 €</b>	<b>171 304,33 €</b>

Ces résultats ont été effectivement versés au CIAS Arlysère courant 2019.

Compte-tenu des apurements réalisés par le Trésorier, comptable du CCAS d'Albertville, par opérations d'ordre non budgétaires, ces montants de résultats transférés doivent être corrigés courant 2020.

La Résidence des 4 Vallées, siège du FLPA, a été mise à disposition de plein droit du CIAS Arlysère. L'emprunt souscrit par le CCAS d'Albertville pour ses travaux de rénovation a également été transféré au CIAS Arlysère. Il était partiellement encaissé par le CCAS d'Albertville au 31 décembre 2018.

Une erreur de plume s'est glissée dans l'annexe n°10-3 du procès-verbal dressé pour le transfert des biens au CIAS Arlysère (en application de la délibération n°31 du 19 décembre 2019). Le capital de l'emprunt de la CARSAT s'élève en effet à 164 286,00 € au 31 décembre 2018, compte-tenu de son reste à réaliser de 18 256,00 €, et non à 182 542,00 € comme mentionné initialement.

Il convient de corriger ce montant pour faciliter les opérations de transfert de dette au bilan du CIAS Arlysère (concordance entre les opérations et leurs pièces justificatives).

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **prend acte de l'intégration des résultats 2018 des quatre anciens budgets annexes M22 (FLPA, SSIAD, SAD et AJA) au budget principal du CCAS d'Albertville, tels qu'établis définitivement par les comptes administratifs et de gestion 2019, pour les sommes de + 205 053,98 € en fonctionnement et + 144 009,54 € en investissement, ventilées comme suit (colonnes « proposition 08/07/2020 ») :**

		Délibération n°1-5 du 12/06/2019		Proposition 08/07/2020		Variations	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
FLPA	Excédent	108 387,32 €		108 387,32 €		0,00 €	
	Excédent		116 080,45 €		122 994,77 €		6 914,32 €
SSIAD	Excédent	12 927,48 €		2 230,89 €		-10 696,59 €	
	Excédent		42 147,08 €		833,40 €		-41 313,68 €
SAD	Excédent	20 902,46 €		45 972,54 €		25 070,08 €	
	Excédent		1 690,74 €		1 690,74 €		0,00 €
AJA	Excédent	17 076,04 €		48 463,23 €		31 387,19 €	
	Excédent		11 386,06 €		18 490,63 €		7 104,57 €
<b>TOTAL</b>		<b>159 293,30 €</b>	<b>171 304,33 €</b>	<b>205 053,98 €</b>	<b>144 009,54 €</b>	<b>45 760,68 €</b>	<b>-27 294,79 €</b>

- **maintient le principe du transfert intégral de ces résultats 2018 des budgets annexes M22 clos par le CCAS d'Albertville au profit du CIAS Arlysère (adopté par la délibération n°21 du 20 juin 2019) ;**



- décide en conséquence de compléter à concurrence de + 45 760,68 € sur 2020 l'excédent de fonctionnement déjà transféré au CIAS Arlysère en 2019, comme ventilé ci-dessus entre les services concernés, dans la colonne « variations - fonctionnement » (comptes 678 – autres charges exceptionnelles et 773 – mandats annulés) ;
- décide de réduire à concurrence de – 27 294,79 € en 2020 l'excédent d'investissement déjà transféré au CIAS Arlysère, comme ventilé ci-dessus entre les différents services concernés dans la colonne « variations - investissement » (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- dit que le budget supplémentaire 2020 du budget principal du CCAS d'Albertville permet l'exécution effective de ces compléments et corrections de transfert de résultats (compte 678 – autres charges exceptionnelles, 773 – mandats annulés, et compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- maintient le principe d'une correction volontaire de ces transferts de résultat des budgets annexes M22 du CCAS d'Albertville au CIAS Arlysère, des produits qui n'ont pas pu y être rattachés en 2018, mais qui ont été encaissés par le CCAS courant 2019, pour un montant de 3 303,25 € qui reste à transférer, ventilé comme suit :

	Produits 2018 non rattachés	Articles M22	Montants
SAD	Rembourst décharges syndicales	6419	197,03 €
AJA	Participation usagers décembre	73418	3 106,22 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 303,25 €</b>

- maintient le principe symétrique d'un transfert volontaire de résultat du CCAS d'Albertville au CIAS Arlysère pour un montant correspondant aux produits des autres services transférés, gérés auparavant au travers du budget principal du CCAS d'Albertville, qui n'ont pas pu être y rattachés en 2018 mais qui ont été encaissés par le CCAS d'Albertville courant 2019, pour un montant de 2 425,91 € qui reste à transférer, ventilé comme suit :

	Produits 2018 non rattachés	Articles M14	Montants
Portage repas	Participation usagers 2018	7069	2 006,44 €
	Produits exceptionnels 2018	7788	9,80 €
Téléalarme	Participation usagers 2018	7061	399,87 €
	Produits exceptionnels 2018	7788	9,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 425,91 €</b>

- dit que le budget supplémentaire 2020 du budget principal du CCAS d'Albertville permet l'exécution de ces deux compléments de transfert de résultats, pour un montant total de 3 303,25 + 2 425,91 € = 5 729,16 € (compte 678 – autres charges exceptionnelles) ;
- autorise M. le Président ou le Vice-Président à procéder aux écritures correspondantes, et à se rapprocher du Trésorier, comptable du CCAS d'Albertville, en tant que de besoin ;
- autorise M. le Président ou le Vice-Président à se rapprocher du Trésorier, comptable du CCAS d'Albertville et du CIAS Arlysère, pour corriger l'erreur de plume de l'annexe n°10-3 du procès-verbal de transfert, afin de noter que le capital de l'emprunt de la CARSAT s'élève à 164 286,00 € et non à 182 542,00 € comme mentionné initialement, le solde de 18 256,00 € à percevoir au 31 décembre 2018 ayant été directement versé par la CARSAT au CIAS Arlysère.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020

## **10. Finances – Convention d’attribution d’une subvention de la CARSAT Rhône-Alpes pour les travaux à la Résidence autonomie Les Gentianes à Ugine**

**Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre de sa politique auprès des personnes âgées, le CIAS Arlysère souhaite améliorer la qualité de vie dans les Résidences autonomies.

Ainsi, afin de pouvoir changer le mobilier de la salle à manger, acquérir un ordinateur mis à disposition des résidents et installer une signalétique à la Résidence autonomie Les Gentianes à Ugine, il y a lieu d’approuver la signature d’une convention d’attribution d’une subvention de la CARSAT Rhône-Alpes.

Cette convention a pour objet de définir les modalités juridiques et financières de la subvention accordée par la CARSAT Rhône-Alpes au CIAS Arlysère en vue de procéder à la réalisation du projet. La CARSAT Rhône-Alpes accorde au CIAS Arlysère une subvention de 19 772 € qui représente 50 % du coût de travaux HT, estimé à 39 543.78 €.

***Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la convention susvisée avec la CARSAT Rhône-Alpes ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d’attribution d’une subvention avec la CARSAT Rhône-Alpes selon les modalités définies ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

## **11. Finances – Versement du solde de la subvention à l’Association d’Animation du Beaufortain (AAB) pour l’année 2020**

**Rapporteur : François GAUDIN**

L’Association d’Animation du Beaufortain (AAB) a pour objet de conduire un projet social et culturel d’animation en contribuant au développement du Beaufortain et à l’amélioration du cadre de vie de ses habitants en :

- Participant aux projets de territoire et en inscrivant les actions de l’AAB dans une dynamique d’actions globales et de développement social du territoire ;
- Poursuivant l’animation et la gestion des structures et des activités répondant aux besoins de l’enfance et de la jeunesse ;
- Développant la dynamique locale autour de la famille dans une dimension intergénérationnelle ;
- Sensibilisant les habitants aux actions de solidarité internationale ;
- Proposant aux habitants des alternatives dans les choix de leurs modes de vie individuels et collectifs ;
- Accompagnant les initiatives locales ;
- Développant le pouvoir d’agir des habitants.

L’AAB est agréée « Centre Social » de la Caisse d’Allocations Familiales de la Savoie.

Lors des réunions du 13 février 2020 et 23 juillet 2020, le Conseil d’Administration a approuvé le versement de deux acomptes pour montant total de 175 206.75 € à l’AAB.

Dans le prolongement des différentes réunions qui se sont tenues au cours de l'été, l'association sollicite le versement du solde d'un montant de 90 505.25 € ce qui portera la subvention totale versée à l'AAB pour l'année 2020 à un montant de 265 712 €.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le versement du solde de la subvention 2020 de 90 505.25 € à l'Association Animation du Beaufortain portant à 265 712 € le montant total pour l'année 2020 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**François GAUDIN** tient à signaler le travail fructueux engagé avec l'Association d'Animation du Beaufortain (AAB). Ce travail sera poursuivi sur 2021 afin de pérenniser les actions.

## **12. Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement du solde de la subvention à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly pour l'année 2020**

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly est une association qui œuvre dans le territoire du Val d'Arly pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Pour l'année 2019, le CIAS Arlysère a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 18 800 €.

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur subvention 2020 de 9 400 €.

Par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un deuxième acompte sur subvention 2020 de 25 % soit un montant de 4 700 €.

Après étude du dossier de subvention, il est proposé de verser le solde de la subvention pour l'année 2020 soit 5 900 €, ce qui portera la subvention totale versée à l'ADMR du Val d'Arly pour l'année 2020 à un montant de 20 000 €.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le versement du solde de la subvention 2020 de 5 900 € à l'ADMR du Val d'Arly portant à 20 000 € le montant total pour l'année 2020 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**Justine HORNECKER a rejoint la séance en audioconférence.**

### **13. Finances – Versement du solde de la subvention au SPAD pour l’année 2020**

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

La Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC), domicilié 16 place Ferdinand Million à Albertville, assure la mise en œuvre de prestations favorisant le maintien à domicile, notamment auprès des personnes âgées ou handicapées.

Le SPAD offre aux habitants de l’Agglomération une offre de services de proximité qui complète celle proposée par le CIAS Arlysère.

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil d’administration approuvait le versement d’un acompte sur subvention 2020 de 20 000 €.

Par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil d’administration approuvait le versement d’un deuxième acompte sur subvention 2020 de 25 % soit un montant de 10 000 €.

Il est proposé de verser le solde de la subvention pour l’année 2020 soit 30 000 €, ce qui portera la subvention totale versée à la SCIC SPAD pour l’année 2020 à un montant de 60 000 €.

***Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve le versement du solde de la subvention 2020 de 30 000 € à la SCIC SPAD portant à 60 000 € le montant total pour l’année 2020 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

### **14. Finances – Versement du solde de la subvention à l’association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 pour l’année 2020**

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

L’AFD-UNA-73 est une association loi 1901 créée en 1947 qui réunit 100 salariés et 80 ETP.

Cette association a pour but de promouvoir et défendre l’ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Pour ce faire, l’association pourra notamment :

- apporter une aide aux familles en situation difficile par l’intervention d’un personnel qualifié en aide à domicile,
- assurer des services d’aide aux familles, d’aide et d’assistance aux personnes âgées, handicapées ou malades, de garde d’enfants de moins de 3 ans, ...

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil d’administration approuvait le versement d’une subvention de 11 020 € pour l’année 2019.

Par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil d’administration approuvait le versement d’un acompte sur subvention 2020 de 50 % soit un montant de 5 510 €.

Il est proposé de verser le solde de la subvention pour l’année 2020 soit 5 510 €, ce qui portera la subvention totale versée à l’AFD-UNA-73 pour l’année 2020 à un montant de 11 020 €.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le versement du solde de la subvention 2020 de 5 510 € à l'AFD-UNA-73 portant à 11 020 € le montant total pour l'année 2020 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **15. Finances - Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Décision modificative de crédits n°2**

**Rapporteur : M. le Président**

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2019 approuvant le Budget annexe du SAAD,

Vu la décision modificative n° 1 en date du 23 juillet 2020,

Vu la nécessité de prévoir des ajustements de crédits budgétaires suite notamment à la crise sanitaire,

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°2 selon les modalités ci-après :

<b>DECISION MODIFICATIVE DETAILLEE N° 2 - CIAS ARLYSERE BUDGET ANNEXE SAAD</b>						
<b>Chapitre</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pour Mémoire BP 2020</b>	<b>Pour Mémoire DM</b>	<b>Total Crédits 2020 avant nouvelle DM</b>	<b>Total décision modificative n° 2</b>	<b>Total crédits 2020 après DM</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	186 610,00		186 610,00	-52 000,00	134 610,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 013 600,00		2 013 600,00	52 000,00	2 065 600,00
016	Dépenses afférentes à la structure	122 590,00		122 590,00		122 590,00
002	Résultat de fonctionnement déficitaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 322 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 322 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 322 800,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	2 038 116,00		2 038 116,00		2 038 116,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	90 748,00		90 748,00		90 748,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	193 936,00		193 936,00		193 936,00
002	Résultat de fonctionnement excédentaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 322 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 322 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 322 800,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 660,00	1 500,00	8 160,00		8 160,00
21	Immobilisations corporelles	6 690,00	15 184,08	21 874,08		21 874,08
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
001	Résultat d'investissement déficitaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 350,00</b>	<b>16 684,08</b>	<b>30 034,08</b>	<b>0,00</b>	<b>30 034,08</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00
28	Amortissements des immobilisations	13 350,00		13 350,00		13 350,00
001	Résultat d'investissement excédentaire	0,00	16 684,08	16 684,08		16 684,08
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 350,00</b>	<b>16 684,08</b>	<b>30 034,08</b>	<b>0,00</b>	<b>30 034,08</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n°2 du budget annexe 2020 du SAAD comme indiquée ci-dessus.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **16. Finances - Budget annexe de L'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville - Décision modificative de crédits n°2**

**Rapporteur : M. le Président**

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2019 approuvant le Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique « Le Passé Composé » d'Albertville,

Vu la décision modificative n° 1 en date du 23 juillet 2020,

Vu les notifications de la CARSAT et de la Fondation Générations Solidaires pour l'attribution d'un véhicule utilitaire,

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°2 selon les modalités ci-après :

<b>DECISION MODIFICATIVE DETAILLEE N° 2 - CIAS ARLYSERE BUDGET ANNEXE AJT</b>						
<b>Chapitre</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pour Mémoire BP 2020</b>	<b>Pour Mémoire DM</b>	<b>Total Crédits 2020 avant nouvelle DM</b>	<b>Total décision modificative n° 2</b>	<b>Total crédits 2020 après DM</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	50 235,00	-3 022,35	47 212,65		47 212,65
012	Dépenses afférentes au personnel	178 920,00	2 300,00	181 220,00		181 220,00
016	Dépenses afférentes à la structure	20 700,00	46,28	20 746,28		20 746,28
002	Résultat de fonctionnement déficitaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>249 855,00</b>	<b>-676,07</b>	<b>249 178,93</b>	<b>0,00</b>	<b>249 178,93</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	234 855,00	-676,07	234 178,93		234 178,93
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	15 000,00		15 000,00		15 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00		0,00		0,00
002	Résultat de fonctionnement excédentaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>249 855,00</b>	<b>-676,07</b>	<b>249 178,93</b>	<b>0,00</b>	<b>249 178,93</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	500,00		500,00		500,00
21	Immobilisations corporelles	1 400,00	10 962,30	12 362,30	20 965,00	33 327,30
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
001	Résultat d'investissement déficitaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 900,00</b>	<b>10 962,30</b>	<b>12 862,30</b>	<b>20 965,00</b>	<b>33 827,30</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	20 965,00	20 965,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00
28	Amortissements des immobilisations	1 900,00	46,28	1 946,28		1 946,28
001	Résultat d'investissement excédentaire	0,00	10 916,02	10 916,02		10 916,02
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 900,00</b>	<b>10 962,30</b>	<b>12 862,30</b>	<b>20 965,00</b>	<b>33 827,30</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n°2 du budget annexe 2020 de l'Accueil de Jour Thérapeutique « Le Passé Composé » d'Albertville comme indiquée ci-dessus.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**André THOUVENOT** demande si les « primes COVID » ont été versées aux agents.

**M. le Président** lui répond que les « primes COVID » ont été versées aux agents concernés et précise que les décisions modificatives des budgets annexes sont d'ailleurs liées au contexte sanitaire et au surcoût lié au COVID.

**17. Finances - Budget annexe de l'EHPAD « La Nivéole » d'Ugine – Modification de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1**

**Rapporteur : M. le Président**

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2019 approuvant l'EPRD de l'EHPAD « La Nivéole » d'Ugine,

Vu la décision d'autorisation Budgétaire du Conseil Départemental en date du 15 avril 2020,

Vu la décision tarifaire de l'ARS n° 1573 en date du 23 juillet 2020 fixant le montant de la dotation 2020 à 1 476 681.04 € dont 73 956.54 € de crédits non reconductibles,

Vu la nécessité de prévoir des ajustements de crédits budgétaires suite notamment à la crise sanitaire,

Il convient d'approuver la modification à l'EPRD de l'EHPAD « La Nivéole » d'Ugine selon les modalités ci-après :

Cadre EPRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	693 230,00 €	709 890,00 €	3 692 050,00 €	3 754 831,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 616 370,00 €	2 725 870,00 €	33 300,00 €	93 300,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	432 120,00 €	461 024,00 €	0,00 €	18 457,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 741 720,00 €</b>	<b>3 896 784,00 €</b>	<b>3 725 350,00 €</b>	<b>3 866 588,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 370,00 €</b>	<b>30 196,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>3 741 720,00 €</b>	<b>3 896 784,00 €</b>	<b>3 741 720,00 €</b>	<b>3 896 784,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 370,00 €</b>	<b>30 196,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53 770,00 €	53 770,00 €	0,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>53 770,00 €</b>	<b>53 770,00 €</b>	<b>16 370,00 €</b>	<b>30 196,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (st 1-2-0)</b>	<b>37 400,00 €</b>	<b>23 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (st 1-2-0)</b>
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>1,00%</i>	<i>0,61%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 400,00 €</b>	<b>23 574,00 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
Remboursement des dettes financières	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	50 770,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>53 770,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>40 400,00 €</b>	<b>2 574,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 370,00 €</b>	<b>31 426,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>53 770,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>53 770,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 1 à l'EPRD 2020 de l'EHPAD « La Nivéole » d'Ugine.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## 18. Finances - Budget annexe de l'EHPAD « Floréal » de Frontenex – Modification de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2019 approuvant l'EPRD de l'EHPAD « Floréal » de Frontenex,

Vu la décision d'autorisation Budgétaire du Conseil Départemental en date du 16 mars 2020,

Vu la décision tarifaire de l'ARS n° 1574 en date du 23 juillet 2020 fixant le montant de la dotation 2020 à 967 803.01 € dont 60 408.26 € de crédits non reconductibles,

Vu la nécessité de prévoir des ajustements de crédits budgétaires suite notamment à la crise sanitaire,

Il convient d'approuver la modification à l'EPRD de l'EHPAD « Floréal » de Frontenex selon les modalités ci-après :

Cadre EPRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	508 095,00 €	565 738,00 €	3 093 550,00 €	3 135 328,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 220 135,00 €	2 517 168,00 €	129 105,00 €	143 105,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	484 486,00 €	529 890,00 €	0,00 €	6 508,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 212 716,00 €	3 612 796,00 €	3 222 655,00 €	3 284 941,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	9 939,00 €	0,00 €	0,00 €	327 855,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 222 655,00 €	3 612 796,00 €	3 222 655,00 €	3 612 796,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	9 939,00 €	0,00 €	0,00 €	327 855,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 312,00 €	37 312,00 €	0,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
SOUS-TOTAL 1	47 251,00 €	37 312,00 €	0,00 €	327 855,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	47 251,00 €	0,00 €	0,00 €	290 543,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,47%	0,00%	0,00%	8,84%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	290 543,00 €	47 251,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	12 148,00 €	17 248,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dette assimilées
Immobilisations (2)	79 500,00 €	79 500,00 €	37 440,00 €	37 440,00 €	Apports dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	91 648,00 €	387 291,00 €	84 691,00 €	37 440,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	6 957,00 €	89 851,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	91 648,00 €	387 291,00 €	91 648,00 €	387 291,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 1 à l'EPRD 2020 de l'EHPAD « Floréal » de Frontenex.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020

## 19. Finances - Budget annexe de l'EHPAD « La Bailly » de La Bathie – Modification de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) - Décision modificative de crédits n°1

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2019 approuvant l'EPRD de l'EHPAD « La Bailly » de La Bathie,

Vu la décision d'autorisation Budgétaire du Conseil Départemental en date du 15 avril 2020,

Vu la décision tarifaire de l'ARS n° 1575 en date du 23 juillet 2020 fixant le montant de la dotation 2020 à 573 428.04 € dont 35 325.90 € de crédits non reconductibles,

Vu la nécessité de prévoir des ajustements de crédits budgétaires suite notamment à la crise sanitaire,



Il convient d'approuver la modification à l'EPRD de l'EHPAD « La Bailly » de La Bâthie selon les modalités ci-après :

Cadre EPRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	399 489,00 €	419 663,00 €	1 792 787,00 €	1 848 287,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 245 689,00 €	1 274 689,00 €	148 425,00 €	156 075,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	299 126,00 €	305 452,00 €	0,00 €	6 328,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 944 304,00 €</b>	<b>1 999 804,00 €</b>	<b>1 941 212,00 €</b>	<b>2 010 688,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 884,00 €</b>	<b>3 092,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>1 944 304,00 €</b>	<b>2 010 688,00 €</b>	<b>1 944 304,00 €</b>	<b>2 010 688,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 884,00 €</b>	<b>3 092,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	48 769,00 €	48 769,00 €	0,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Report sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
<b>SCUS-TOTAL 1</b>	<b>48 769,00 €</b>	<b>59 653,00 €</b>	<b>3 092,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>SCUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>45 677,00 €</b>	<b>59 653,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>2,35%</b>	<b>2,97%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>Taux d'IAF en pourcentage des produits</b>
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N					
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	EPRD modifié	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 677,00 €</b>	<b>59 653,00 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
Remboursement des dettes financières	5 567,00 €	13 217,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	65 000,00 €	65 000,00 €	9 723,00 €	9 723,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>70 567,00 €</b>	<b>78 217,00 €</b>	<b>60 400,00 €</b>	<b>7 378,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 167,00 €</b>	<b>384,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>70 567,00 €</b>	<b>78 217,00 €</b>	<b>70 567,00 €</b>	<b>78 217,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 1 à l'EPRD 2020 de l'EHPAD « La Bailly » de La Bâthie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020

## 20. Finances – Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – Budget primitif 2021

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) comme suit :

BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE A DOMICILE					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					
SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	142 660,00	017	Produits de la tarification et assimilés	2 071 068,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 088 300,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	85 932,00
016	Dépenses afférentes à la structure	114 138,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	188 098,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 345 098,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 345 098,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10	Apports, dotations et réserves	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 624,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 324,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	Amortissements des immobilisations	4 948,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 948,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 948,00</b>

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020

*Lydie DELCHER* précise que le budget est essentiellement composé de dotations du Conseil Départemental et de la participation des Caisses de retraites. Les augmentations ont été calculées selon les taux directeurs concernant les charges de personnels et le groupe 3 a été reproduit à l'identique de 2020 sauf pour le poste carburant.

## 21. Finances – Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) - Budget primitif 2021

*Rapporteur : M. le Président*

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) comme suit :

BUDGET ANNEXE SSIAD					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					
SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	240 490,00	017	Produits de la tarification et assimilés	1 573 926,00
012	Dépenses afférentes au personnel	1 215 020,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	15 000,00
016	Dépenses afférentes à la structure	133 416,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 588 926,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 588 926,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
13	Subventions d'investissement	0,00	10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 316,00	28	Amortissements des immobilisations	4 316,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 316,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 316,00</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD).**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

*Lydie DELCHER* indique que le budget est financé à 100 % par l'Agence Régionale de Santé (ARS) par sa dotation ainsi que des remboursements liés aux indemnités journalières de sécurité sociale.

*Il devrait permettre la prise en charge de 113 personnes âgées.*

*Marie Claude ANSANNAY ALEX* interroge sur le personnel en poste.

*Lydie DELCHER* précise qu'actuellement du fait des difficultés de recrutement, il manque 3 tournées afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire notamment sur le Val d'Arly.

## 22. Finances – Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville – Budget primitif 2021

*Rapporteur : M. le Président*

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville comme suit :

BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR ALBERTVILLE					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 250,00	017	Produits de la tarification et assimilés	239 165,00
012	Dépenses afférentes au personnel	181 715,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	12 000,00
016	Dépenses afférentes à la structure	20 200,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>251 165,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>251 165,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10	Apports, dotations et réserves	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 260,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	Amortissements des immobilisations	1 260,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 260,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 260,00</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **23. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine – Budget primitif 2021** **Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE UGINE					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	153 600,00	017	Produits de la tarification et assimilés	411 972,00
012	Dépenses afférentes au personnel	226 872,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	144 250,00
016	Dépenses afférentes à la structure	192 626,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	16 876,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>573 098,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>573 098,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	10	Apports, dotations et réserves	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 571,00	16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	Amortissements des immobilisations	4 571,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 571,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 571,00</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **24. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex – Budget primitif 2021** **Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE FRONTENEX					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	129 279,00	017	Produits de la tarification et assimilés	117 315,00
012	Dépenses afférentes au personnel	0,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	102 342,00
016	Dépenses afférentes à la structure	90 378,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>219 657,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>219 657,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10	Apports, dotations et réserves	0,00
20	Immobilisations incorporelles	500,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 878,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	Amortissements des immobilisations	4 378,00
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 378,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 378,00</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

*Lydie DELCHER indique que les recettes sont composées essentiellement par la facturation des loyers et des repas, les forfaits soins (personnel infirmier et EHPAD) ainsi que par les dotations du Conseil Départemental qui alloue un forfait d'autonomie pour le développement d'actions d'animations d'environ 10 K€.*

## 25. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville – Budget primitif 2021

**Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2021 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE ALBERTVILLE					
BUDGET PREVISIONNEL 2021					

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	182 610,00	017	Produits de la tarification et assimilés	380 556,00
012	Dépenses afférentes au personnel	304 410,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	155 220,00
016	Dépenses afférentes à la structure	99 716,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	50 960,00
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>586 736,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>586 736,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BP 2021	Chapitre	Libellés	BP 2021
13	Subventions d'investissement	2 270,00	10	Apports, dotations et réserves	8 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées	61 859,00	13	Subventions d'investissement	20 824,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	28	Amortissements des immobilisations	38 255,00
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 129,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 129,00</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2021 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**Lydie DELCHER** précise que ce budget est le seul qui n'a pas de forfait soins.

## 26. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

**Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 pour le Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD UGINE			
EPRD 2021			
Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	693 978,00 €	3 760 500,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 648 989,00 €	36 300,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	453 833,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 796 800,00 €	3 796 800,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 796 800,00 €	3 796 800,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N			
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	64 023,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
SOUS-TOTAL 1	64 023,00 €	0,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	64 023,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,69%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	64 023,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	64 023,00 €	0,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	64 023,00 €	64 023,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	PRELEVEMENTS SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	64 023,00 €	64 023,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 du Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**Lydie DELCHER** indique que le budget travaux a été construit en prenant en compte les orientations de Conseil Départemental, les taux directeurs et la maîtrise des prix à la journée. Le Conseil Départemental validera et/ou amènera ce budget.

**André THOUVENOT** demande si une nouvelle aide peut être apportée au personnel dont la charge de travail a augmenté au vu du contexte sanitaire actuel.

**M. le Président** répond que le décret sur « la prime grand âge » est paru fin septembre 2020. Il permet de verser au titre des fonctions exercées auprès des personnes âgées un montant de 118 € bruts mensuels par agent.

**Sophie GHIRON** précise qu'une délibération sera prise au prochain CA et indique que le budget fera l'objet de décisions modificatives pour prendre en compte cette prime qui devrait être financée dans le cadre de la dotation ARS.

## 27. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 pour le Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD FRONTENEX			
EPRD 2021			
Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	585 100,00 €	3 179 819,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 473 721,00 €	105 667,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	519 985,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 578 806,00 €	3 285 486,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	293 320,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 578 806,00 €	3 578 806,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N			
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	293 320,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFIOT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 376,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
SOUS-TOTAL 1	45 376,00 €	293 320,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	247 944,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	7,55%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	247 944,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	14 469,00 €	23 800,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	30 000,00 €	58 989,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	292 413,00 €	82 789,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	209 624,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	292 413,00 €	292 413,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 du Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020

Lydie DELCHER précise que le budget a été établi avec une augmentation contenue. Il conviendra de s'interroger sur son équilibre. Une rencontre devra être organisée avec les financeurs pour examiner son évolution.

## 28. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 pour le Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie comme suit :

**BUDGET ANNEXE EHPAD LA BATHIE**  
EPRD 2021

**Cadre EPRD synthétique**

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	422 453,00 €	1 911 063,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 318 521,00 €	137 625,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	307 490,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 048 464,00 €</b>	<b>2 048 688,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)</b>	<b>224,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>2 048 688,00 €</b>	<b>2 048 688,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	224,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT)(1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	51 004,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>51 228,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>	<b>51 228,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>2,50%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	51 228,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	5 567,00 €	17 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	60 000,00 €	9 990,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>65 567,00 €</b>	<b>78 218,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>12 651,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>78 218,00 €</b>	<b>78 218,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021 du Budget annexe de l'EHPAD de La Bathie.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**29. Finances - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Tarifs 2021**  
**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer les tarifs des prestations comme suit :

**1 – TARIF MUTUELLE**

Tarif 2020	Tarif 2021	Observations
25,55 €	<b>25,80 €</b>	Les mutuelles payaient 25 €/h en 2019

**2 – TARIF PAYANT SEMAINE**

Tarif 2020	Tarif 2021	Observations
25.55 €	<b>25.80 €</b>	Le secteur de Frontenex facturait encore 22,26 € en 2019, Albertville 22,68 € et Ugine 25 €

### **3 – TARIF PAYANT WE et JOURS FERIES**

<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Observations</b>
27.50 €	<b>27.50 €</b>	Le secteur de Frontenex facturait encore 23,40 € en 2019, Albertville 22,68 € et Ugine 27.50 €

### **4 – LE TRANSPORT ALLER-RETOUR**

<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Observations</b>
5.25 €	<b>5,25 €</b>	Augmentation importante pour Frontenex en 2020

### **5- TARIF HORAIRE APA (pour information)**

<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Observations</b>
21.81 €		En attente confirmation du Département dans le cadre du CPOM (tarif moyen pondéré + taux d'évolution)

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve les tarifs 2021 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile comme indiqués ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **30. Finances - Résidence Autonomie « Les Gentianes » d'Ugine – Tarifs 2021**

***Rapporteur : Emmanuel LOMBARD***

Il est rappelé que la Résidence Autonomie « Les Gentianes » d'Ugine est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale sur la totalité de sa capacité d'accueil.

Par conséquent, en application de l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles, les tarifs de la Résidence Autonomie et ses différentes composantes sont fixés par le Conseil Départemental sur proposition du gestionnaire de l'établissement et au vu des propositions budgétaires qui lui ont été transmises.

Pour 2021, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,2 % sur les loyers, les repas servis et les prestations annexes et de mettre en place des tarifs pour les prestations d'animation et de compléter les prestations annexes.



### Tarifs – Logements :

	TARIFS 2020		TARIFS 2021	
	TARIFS MENSUELS	TARIFS JOURS	TARIFS MENSUELS	TARIFS JOURS
Studio 30 m <sup>2</sup>	560,00 €	18,06 €	567,00 €	18,29 €
T1BIS (36,08 à 40,25 m <sup>2</sup> )	618,00 €	19,94 €	625,00 €	20,16 €
T2 (51,10 m <sup>2</sup> )	687,00 €	22,16 €	695,00 €	22,42 €
T3 (63,27 m <sup>2</sup> )	782,00 €	25,23 €	791,00 €	25,52 €

### Tarifs – Restauration :

PRESTATION	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Résident (déjeuner + potage du soir)	8,45 €	8,55 €
Plateau repas		9,90 €
Repas retraités extérieurs	9,40 €	9,50 €
Repas invités	10,70 €	10,80 €
Repas invités jour de fête	16,40 €	16,60 €

### Tarifs annexes :

PRESTATION	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Ménage mensuel		17,40 €
Frais de photocopies		0,40 €
Photocopies couleur		0,45 €
Frais de de téléphone, télécopie		0,30 €
Frais de rejet		10,10 €
Ampoule 23 W	9,00 €	9,10 €
Néon	10,00 €	10,10 €
Abattant WC	31,00 €	31,25 €
Chasse d'eau	30,00 €	30,40 €
Barre d'appui		42,40 €
Barre d'appui relevable inox PMR		141,70 €
Barre d'appui de relèvement		46,60 €
Barillet + clé		50,00 €

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les tarifs 2021 de la Résidence Autonomie « Les Gentianes » d'Ugine comme indiqués ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### 31. Finances - Résidence Autonomie « Floréal » de Frontenex – Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

Il est rappelé que la Résidence Autonomie « Floréal » de Frontenex est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale sur la totalité de sa capacité d'accueil.

Par conséquent, en application de l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles, les tarifs de la Résidence Autonomie et ses différentes composantes sont fixés par le Conseil Départemental sur proposition du gestionnaire de l'établissement et au vu des propositions budgétaires qui lui ont été transmises.

Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,2 % sur les loyers et les repas servis :

#### **Tarifs – Logements :**

	TARIFS 2020		TARIFS 2021	
	TARIFS MENSUELS	TARIFS JOURS	TARIFS MENSUELS	TARIFS JOURS
Studio 27 m <sup>2</sup> (1 Personne)	860,00 €	27,74 €	870,00 €	28,06 €
Studio 31 m <sup>2</sup> (2 Personnes)	970,00 €	31,30 €	981,00 €	31,65 €

#### **Tarif – Restauration :**

PRESTATION	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €
Déjeuner	10,50 €	10,65 €
Diner	10,50 €	10,65 €
Journée alimentaire	25,00 €	25,30 €

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve les tarifs 2021 de la Résidence Autonomie « Floréal » de Frontenex comme indiqués ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### 32. Finances - Résidence Autonomie des 4 Vallées d'Albertville – Tarifs 2021

**Rapporteur : Emmanuel LOMBARD**

Il est rappelé que la Résidence Autonomie des 4 Vallées d'Albertville est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale sur la totalité de sa capacité d'accueil.

Par conséquent, en application de l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles, les tarifs de la Résidence Autonomie et ses différentes composantes sont fixés par le Conseil Départemental sur proposition du gestionnaire de l'établissement et au vu des propositions budgétaires qui lui ont été transmises.

Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1.2 % sur les tarifs des loyers, repas et tarifs annexes, une augmentation de 2 % pour les locations de salle et de reconduire les tarifs 2020 pour les prestations d'animation.

#### Tarifs – Logements :

	Tarif 2020		Tarif 2021	
	Tarifs Mensuels	Tarifs Jour	Tarifs Mensuels	Tarifs Jour
T1	745,18 €	24,04 €	754.00 €	24.33 €
T1 Couple	843,49 €	27,21 €	854.00 €	27.55 €
T2	857,27 €	27,65 €	868.00 €	31.23 €
T2 Couple	962,78 €	31,06 €	974.00 €	31.42 €

#### Tarifs restauration :

Prestation	Tarif 2020	Tarif 2021
Résident (déjeuner + potage du soir)	11,34 €	<b>11,45 €</b>
Vin rouge (le verre)	0,40 €	<b>0,40 €</b>
Plateau repas	12,65 €	<b>12,80 €</b>
Déjeuner pour les non résidents	14,00 €	<b>14,20 €</b>

#### Tarifs annexes :

Prestation	Tarif 2020	Tarif 2021
Ménage mensuel	17,22 €	<b>17,40 €</b>
Ménage – la 1/2h	8,61 €	<b>8,70 €</b>
Carte de 10 lavages	44,56 €	<b>45.10 €</b>
Frais de photocopies	0,37 €	<b>0,40 €</b>
Photocopie couleur	0,40 €	<b>0,45 €</b>
Frais de téléphone, télécopie	0,27 €	<b>0,30 €</b>
Frais de rejet	9,95 €	<b>10,10 €</b>
Ampoule frigo LED 20W	8,00 €	<b>8,10 €</b>
Ampoule 23 W	9,00 €	<b>9,10 €</b>
Lino lite LED 13W (T2 cuisine et salle de bain)	14,00 €	<b>14,20 €</b>
Abattant WC	30,88 €	<b>31.25 €</b>
Barre d'appui	41,88 €	<b>42,40 €</b>
Barre d'appui relevable inox PMR	140,00 €	<b>141,70 €</b>
Barre d'appui de relèvement coudée PMR	46,00 €	<b>46,60 €</b>
Forfait barillet + clés		<b>50,00 €</b>

#### Tarifs animations :

Prestation	Tarif 2020	Tarif 2021
Loto : le carton	2.00 €	2.00 €
Loto : 4 cartons	7.00 €	7.00 €

Concours de Belote	4.00 €	4.00 €
Thé dansant	6.00 €	6.00 €
Chansons	4.00 €	4.00 €
Diaporama	4.00 €	4.00 €
Boisson (café, thé, jus de fruit, sirop)	0,50 €	0,50 €
Bouteille de cidre	5.00 €	5.00 €

**Location de salle :**

Prestation	Tarif 2020	Proposition Tx 2021	Tarif 2021
Redevance location de salle	199,08 €	+ 2 %	203.06 €

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les tarifs 2021 de la Résidence Autonomie des 4 Vallées d'Albertville comme indiqués ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

**33. Finances – Multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland – Tarifs accueil saisonniers le week end 2021**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Pour l'année 2021, il est proposé d'approuver les tarifs d'accueil des saisonniers le week end au multi-accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland comme suit :

	Tarifs applicables le samedi et dimanche
Tarif horaire	<b>5.00 €</b>
1/2 journée 9h00 à 13h00 ou 13h00 à 17h00 sans repas	<b>17.50 €</b>
Journée de 9h00 à 17h00 sans repas	<b>30.00 €</b>
Fourniture du repas	<b>6.00 €</b>
Fourniture du goûter	<b>1.50 €</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les tarifs 2021 d'accueil des saisonniers le week end pour le multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland comme indiqués ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **34. Finances – Accueil des jeunes enfants en séjour touristique – Tarifs 2021**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Pour l'année 2021, il est proposé de fixer les tarifs de l'accueil des jeunes enfants en séjour touristique dans les EAJE du territoire (Flumet, Crest-Voland, Hauteluze et Beaufort) comme suit :

#### **FORFAIT GARDERIE**

	Hors vacances de février	Vacances de février
Adaptation 2 heures	<b>15.00 €</b>	<b>18.00 €</b>
1/2 journée (9h00 à 13h00 ou 13h00 à 17h00)	<b>23.00 €</b>	<b>34.00 €</b>
Journée de 9h00 à 17h00	<b>38.00 €</b>	<b>45.00 €</b>
Heures de dépassement (par heure commencée)	<b>7.50 €</b>	<b>7.50 €</b>
Fourniture du repas	<b>6.00 €</b>	<b>6.00 €</b>
Fournitures du goûter	<b>1.50 €</b>	<b>1.50 €</b>

#### **FORFAIT SKI/ GARDERIE**

	Tarifs*
1/2 journée	<b>17.00 €</b>
Journée	<b>36.00 €</b>

\* le tarif comprend uniquement la prestation garderie (la prestation ski est en sus – se renseigner auprès de l'ESF)

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les tarifs 2021 de l'accueil des jeunes enfants en séjour touristique dans les équipements du territoire comme indiqué ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## PETITE ENFANCE

### **35. Petite Enfance – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du multi accueil itinérant Roul’Boutchou**

**Rapporteur : Mustapha HADDOU**

Par délibération n°05 du 21 novembre 2019, le Conseil d’administration approuvait la mise à disposition des locaux avec certaines communes concernées par le multi itinérant et notamment avec la commune de Mercury.

Il s’avère que la salle polyvalente de Mercury est indisponible pour cause de rénovation et ne peut donc accueillir le multi accueil itinérant.

Ainsi, il est proposé d’établir une convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de la Tourmotte à titre gracieux du 27 août 2020 au 29 juillet 2021, à raison d’un jour par semaine : le jeudi de 7h30 à 18h00.

Le projet de convention est consultable au siège du CIAS Arlysère.

***Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du multi itinérant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

### **36. Petite Enfance - Règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance – Modification du règlement des structures d’accueil touristique**

**Rapporteur : Mustapha HADDOU**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les structures Petite Enfance du territoire sont désormais gérées par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°27 du 24 octobre 2019, le Conseil d’administration approuvait le règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance suivantes :

- Structures d’accueil collectif : secteur Beaufortain/Frontenex/Val d’Arly/Albertville/Ugine
- Structures d’accueil touristique
- Crèche familiale « Les Minipouces »

Il y a lieu d’apporter des modifications au règlement de fonctionnement des structures d’accueil touristique comme suit :

- La suppression de l’accueil touristique sur Beaufort (avis de la PMI)
- L’âge d’admission (de 12 mois à 18 mois : avis PMI)

Le projet du règlement de fonctionnement est consultable au siège du CIAS Arlysère.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les modifications du règlement de fonctionnement des structures d'accueil touristique comme indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

## **ENFANCE-JEUNESSE**

### **37. Enfance-Jeunesse – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre des activités extrascolaires du CIAS Arlysère**

**Rapporteur : Yves BRECHE**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance Jeunesse » et gère les structures « extra scolaires » sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise.

Au vu de la crise sanitaire et de la réglementation en vigueur, le CIAS Arlysère a décidé de proposer un nouveau lieu d'accueil pour le Centre de loisirs pour la période estivale 2020.

Ainsi, la commune de Tournon a mis à disposition du CIAS Arlysère les locaux de la salle de La Tourmotte :

- La salle du rez de chaussée (y compris cuisine + sanitaires)
- Le Parc

Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation de l'ensemble des charges locatives incombant au locataire (eau, chauffage, électricité,..).

La convention a été établie pour la période du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **acte de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre des activités extrascolaires du CIAS Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **38. Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et des Centres de loisirs – Modification du règlement**

**Rapporteur : Yves BRECHE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les services périscolaires et de loisirs sont désormais gérés par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°12 du 20 juin 2019 puis modifié par délibération n°55 du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration approuvait le règlement de fonctionnement commun des services d'Accueil périscolaire et des Centres de loisirs pour les territoires de la Haute combe de Savoie et de la Basse Tarentaise.

Il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et des Centres de loisirs comme suit :

- modifier le tarif pour le RPI Montaille/St Vital 2<sup>ème</sup> heure APS (erreur matérielle)
- créer une nouvelle prestation et donc un nouveau tarif pour l'accueil du midi pour les enfants inscrits seulement le matin sur le territoire de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise, uniquement pour les mercredis en période scolaire

Le projet du règlement de fonctionnement est consultable au siège du CIAS Arlysère.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve les modifications du règlement de fonctionnement des services d'Accueil périscolaire et des Centres de loisirs des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise comme indiquées ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

### **39. Enfance-Jeunesse – Convention avec la commune de Verrens Arvey pour la mise à disposition des locaux dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère**

***Rapporteur : Yves BRECHE***

La commune de Verrens Arvey va mettre à disposition du CIAS Arlysère les locaux à la Maison des associations, sis 173 route des Collets suivants :

- Niveau 0 à l'exception de la salle paroissiale (sauf le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi jusqu'au 31/12/2020)
- Niveau +1 (60 m<sup>2</sup>) le mercredi de 8h à 17h pendant la période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires
- Le parc extérieur (pelouse, terrain de pétanque, ..) tous les jours sauf le samedi et dimanche

Cette mise à disposition sera établie dans les conditions suivantes :

- Les locaux sont mis à disposition moyennant une redevance mensuelle de 300 € toutes charges comprises.

Ainsi, il y a lieu d'établir cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le projet de convention est consultable au siège du CIAS Arlysère.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Verrens Arvey dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention.***



**40. Jeunesse - Conventions de partenariat avec les collèges du territoire : Collège Pierre Grange d'Albertville, Collège Joseph Fontanet de Frontenex et Collège St Paul de Saint Paul sur Isère**

**Rapporteur : Yves BRECHE**

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, le CIAS Arlysère souhaite développer sur le territoire d'Arlysère des actions auprès des collèges de son territoire.

Ainsi, le CIAS Arlysère et les collèges Pierre Grange d'Albertville, Joseph Fontanet de Frontenex et St Paul de Saint Paul sur Isère souhaitent s'associer pour mettre en œuvre un projet d'animation destiné aux élèves des établissements scolaires.

Le projet, initié par les 2 partenaires, est défini selon les 3 axes suivants :

- 1) Présences ritualisées sur un des lieux de vie des jeunes :** présence des animateurs Jeunesse sur le temps de la pause méridienne
  - être à l'écoute et en relation avec les jeunes ;
  - organiser avec les adolescents (les élèves) leurs loisirs pendant leur temps libre (mercredi après-midi, le week-end et les vacances scolaires).
- 2) Participation aux actions de sensibilisation des élèves aux consommations addictives** (alcool, tabac, drogue, ...) sur le collège, pendant le temps scolaire mais aussi afin de faire le lien avec les jeunes pendant leurs temps libres, dans le cadre du projet d'activités du CESC du collège (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).
- 3) Participation et accompagnement de l'élève élu au Conseil Départemental Jeunes.**

Ainsi, il est proposé de mettre en place des conventions de partenariat avec les collèges du territoire suivants :

- Collège Pierre Grange d'Albertville
- Collège Joseph Fontanet de Frontenex
- Collège St Paul de Saint Paul sur Isère

Ce projet se déroulera sur l'année scolaire 2020-2021, à compter du mois de septembre 2020 et s'articulera, selon les besoins des 2 parties, autour d'un calendrier défini conjointement par le Chef d'établissement et les Animateurs Jeunesse. D'autres projets pourront faire l'objet d'avenants adossés à la présente convention.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les conventions de partenariats susvisées avec les collèges mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de partenariat avec les Collèges : Pierre Grange d'Albertville, Joseph Fontanet de Frontenex et St Paul de Saint Paul sur Isère selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

#### **41. Jeunesse – Convention de mise à disposition d’un véhicule entre le Collège Saint Paul de Saint Paul sur Isère et le CIAS Arlysère**

**Rapporteur : Yves BRECHE**

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, le CIAS Arlysère souhaite développer sur le territoire d’Arlysère des actions avec différents acteurs du territoire.

Ainsi, il convient d’approuver la mise en place d’une convention pour la mise à disposition d’un véhicule de type NISSAN – PRIMASTAR (9 places) entre le Collège Saint Paul de Saint Paul sur Isère et le CIAS Arlysère pour les déplacements occasionnels dans le cadre d’activités sportives, culturelles et éducatives.

Cette mise à disposition, gratuite, s’effectuera du 18 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le projet de convention est consultable au siège du CIAS Arlysère.

***Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la convention susvisée ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition d’un véhicule entre le Collège Saint Paul de Saint Paul sur Isère et le CIAS Arlysère selon les modalités définies ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

#### **PERSONNES AGEES**

#### **42. Personnes âgées - EHPAD de Frontenex, de La Bâthie et d’Ugine – Caution**

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

Les EHPAD sont autorisés à mettre en place une caution à l’entrée dans les établissements dont le montant ne doit pas excéder un mois de loyer.

Afin d’harmoniser le fonctionnement des 3 EHPAD gérés par le CIAS Arlysère, il est proposé de mettre en place des cautions et de fixer le montant à 1 700 €.

Cette disposition sera intégrée au règlement de fonctionnement de chaque établissement.

***Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la mise en place d’une caution d’un montant de 1 700 € au sein de l’EHPAD de Frontenex, de La Bathie et d’Ugine ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

#### **43. Personnes âgées – Résidence Autonomie de Frontenex, d’Albertville et d’Ugine – Caution**

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

Les Résidences autonomie sont autorisées à mettre en place une caution à l’entrée dans les établissements dont le montant ne doit pas excéder un mois de loyer.

Afin d’harmoniser le fonctionnement des 3 Résidences autonomie gérées par le CIAS Arlysère, il est proposé la mise en place d’une caution dont le montant sera égal à un mois de loyer.

Cette disposition sera intégrée au règlement de fonctionnement de chaque établissement.

**Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la mise en place d’une caution égale à un mois de loyer au sein des Résidences autonomie de Frontenex, d’Albertville et d’Ugine ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

#### **44. Personnes âgées – Equipe spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) - Règlement de fonctionnement**

**Rapporteur : Philippe BRANCHE**

Le CIAS Arlysère est un établissement public qui dispose d’une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD), dispositif autorisé par l’Agence Régionale de Santé par arrêté en date du 31/10/2016. Elle est rattachée au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale, le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 qui la complète et le décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016 de la loi d’adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, rendent obligatoire l’écriture et la diffusion d’un règlement de fonctionnement.

Ce règlement de fonctionnement définit les droits et obligations des bénéficiaires du service et les modalités de fonctionnement du service.

Ainsi, il convient d’approuver le Règlement de fonctionnement de l’Equipe spécialisée Alzheimer à Domicile consultable au siège du CIAS Arlysère.

**Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le Règlement de fonctionnement de l’Equipe spécialisée Alzheimer à Domicile ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 27/10/2020*

#### **45. Personnes âgées - Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville – Achat d'un véhicule** **Rapporteur : Philippe BRANCHE**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir un véhicule utilitaire répondant aux besoins des services de l'Accueil de Jour Thérapeutique.

Le montant du devis estimatif s'élève à 29 310 €.

Des subventions ont été recherchées auprès de la CARSAT et de la Fondation Générations Solidaires en réponse à des appels à projets ainsi qu'auprès d'autres caisses de retraite.

La CARSAT participera au financement à hauteur de 14 655 € et la Fondation Générations Solidaires à hauteur de 6 310 €.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer l'achat d'un véhicule pour le service de l'Accueil de Jour Thérapeutique et à signer tous les documents s'y rapportant.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27/10/2020*

***M. le Président*** remercie le personnel pour le travail accompli depuis plusieurs mois et renouvelle son soutien pour les mois à venir.

***François GAUDIN*** remercie également le personnel d'encadrement Lydie DELCHER, Marie Claude POMIN et Christelle GIORS ainsi que la Directrice pour leur implication professionnelle et l'énorme travail mené au quotidien. Les premières commissions opérationnelles se sont tenues récemment avec des retours très positifs des membres.

***M. le Président*** poursuit en indiquant que les réflexions engagées seront prises en compte dans l'Atelier Citoyen sous la thématique « Cohésion sociale - service à la population » afin de faire participer le plus grand nombre sur l'évolution de notre projet communautaire.

#### **QUESTIONS ORALES**

**M. le Président** indique que les prochains CA auront lieu le :

- Jeudi 19 novembre 2020 à 18h00
- Jeudi 17 décembre 2020 à 18h00

**Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h15.**

Albertville, le 29 octobre 2020

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Franck LOMBARD  
Président



*Affiché du 29 octobre 2020 au 29 novembre 2020 au siège de la Communauté d'Administration.*